RFCB

Royale Fédération Colombophile Belge
Gaasbeeksesteenweg 52-54 – 1500 HALLE - Tél. 02/537.62.11.

Déclaration de contrôle sur la vaccination contre la maladie de Newcastle (paramyxovirose)
(à tenir à disposition par le convoyeur des pigeons)

Société + n° matricule

Rue: n°: Localité: Tél: Fax: E-mail:

déclare agir conformément à l'art.17 de la directive 92/66/EG relative à l'obligation de vaccination contre la paramyxovirose. Déclare également avoir contrôlé que seuls des pigeons vaccinés contre la paramyxovirose ont été acceptés pour les entraînements, concours et expositions organisés en son sein lors de la saison 2023.

Fait en deux exemplaires à …… le ……
(1 exemplaire à conserver au sein de la société)
(1 exemplaire à conserver par le convoyeur durant le transport)

SIGNATURE DU PRESIDENT **SIGNATURE DU SECRETAIRE**

Cachet de la société

Accusé de réception par le convoyeur ou son préposé :
Nom:
Rue: n°: Localité: Tél: Fax: E-mail:

SIGNATURE DU CONVOYEUR